



CGE FORMATIONS

L'expérience à votre service

Conditions Générales de vente

PRESENTATION

CGE FORMATIONS, numéro de siret 98499062200016 dont le siège social est situé 1 Rue ALFRED LEBIDON 94600 CHOISY LE ROI, organise et dispense des formations professionnelles et des Services sous différentes formes.

1. DEFINITIONS

Pour l'interprétation des présentes conditions générales, les termes ci-dessous devront être interprétés par rapport aux définitions du présent article.

- **Action de formation** : Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation. Les actions de formation financées par les employeurs (L 6353-1 du Code du Travail) se déroulent conformément à un programme préétabli en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés qui précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats.

- **Client** :

- Désigne le donneur d'ordre privé, public ou la personne physique.

- **Formation Inter** :

- Formation qui regroupe des personnes, salariés, agents, de diverses entités dans une même action de formation.

- **Formation Intra** :

- Formation qui regroupe des personnes, salariés, agents d'une même entité dans une même action de formation.

- **Organisation** :

- Désigne toute entité publique ou privée faisant appel à CGE FORMATIONS.

- **Stagiaire** :

- Personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en œuvre.

2. OFFRE

L'offre de formation CGE FORMATIONS est matérialisée par un document écrit adressé au client. Les fiches pédagogiques CGE FORMATIONS et le site <https://www.cge-formations.com/> constituent les moyens de présentation des offres CGE FORMATIONS. Les informations issues du site mises à jour régulièrement priment sur celles des fiches pédagogiques.

3. FORMATION DU CONTRAT

L'accord sur l'action de formation est irrévocablement formé dès la signature et l'envoi par le client à CGE FORMATIONS du bon de commande dument complété ou d'un document écrit et signé (lettre, courriel). Toute modification ultérieure de l'accord ne sera effective qu'après signature d'un avenant. De convention expresse, la signature, par le client, du bon de commande ou du document (lettre, courriel ou télécopie) implique l'acceptation des présentes conditions générales que le client reconnaît avoir lues et comprises.

4. COMMANDE

Toute commande d'actions de formation ne prend effet qu'à réception d'un bon de commande dûment complété et signé par le client, d'une convention de formation dûment complétée et signée par le client ou de tout autre document écrit et signé (lettre, courriel) indiquant précisément :

- Le nom et prénom de l'un ou des stagiaires,
- l'adresse à laquelle doivent être envoyés les documents de stage,
- l'adresse de facturation.

CGE FORMATIONS adresse, en retour d'un bon de commande ou de tout autre document écrit et signé, un contrat de prestation ou une convention de formation rappelant notamment la formation commandée, les conditions financières et les modalités de réalisation de la formation.

5. CONVOCATION

Une convocation mentionnant les informations relatives à la session (date, lieu, horaires, règlement intérieur, plan d'accès si nécessaire, etc.) est adressée, à l'avance, au client, lequel se charge, à son tour, de transmettre les éléments à chacun de ses stagiaires.

6. REPORT / ANNULATION

CGE FORMATIONS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure, et ce sans indemnité. Dans ce cas, il en informe l'établissement dans les plus brefs délais. Si le report est impossible ou refusé par le client, CGE FORMATIONS rembourse les sommes déjà perçues au titre de la formation.

Toute annulation de formation par le client doit être communiquée par écrit à CGE FORMATIONS au minimum dix (10) jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, le client conserve la faculté de demander à CGE FORMATIONS le report ou l'annulation de la formation

Tout stage commencé est dû en totalité à CGE FORMATIONS

7. PRIX

Les prix sont indiqués en € hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les prix des stages sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur ou sur la proposition commerciale. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés si les variations économiques le rendent nécessaire. Ils comprennent les frais d'animation et les supports de cours remis à chaque stagiaire. Certains documents particuliers (publications, livres, normes,) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans le prix du stage. Les prix peuvent également varier en fonction de conditions locales de réalisation ou d'évolution du cadre réglementaire de certaines formations obligatoires modifiant le contenu ou la durée.

8. FACTURE

La facture est adressée à l'issue de la formation. La facturation d'une Formation Intra-entreprise pourra cependant comporter un acompte d'un montant de 30% du prix global.

Pour les actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, CGE FORMATIONS peut établir une convention de formation conformément aux dispositions du droit français.

9 REGLEMENT ET PENALITES DE RETARD

Les règlements sont payables dans un délai de 30 jours, aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou chèque.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité de retard sera calculée et due mensuellement, avec un intérêt annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance prévue.

Conformément aux dispositions légales fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, CGE FORMATIONS se réserve le droit d'exiger du client le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement et ce, sans aucune formalité préalable.

Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement engagés CGE FORMATIONS seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire,

CGE FORMATIONS pourra demander au client une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

10.SOUS-TRAITANCE

CGE FORMATIONS s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

Dans ce cas, le client accepte que CGE FORMATIONS divulgue les informations nécessaires à l'exécution du contrat à son sous-traitant.

11.PLAN DE PREVENTION

Conformément aux articles R.4512-6 du Code du travail, avant toute action de formation, le client et CGE FORMATIONS prendront les dispositions nécessaires à la prévention des risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présentes sur un même lieu de travail.

Le client assure la coordination générale des mesures de prévention lorsque l'action de formation a lieu sur son site. En cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels, le représentant de CGE FORMATIONS appliquera les mesures prévues par le plan de prévention arrêté, d'un commun accord, avant le début des actions de formation.

Afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le client doit désigner et détacher, auprès du représentant de CGE FORMATIONS, un agent

qualifié chargé de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premier secours. Cet agent qualifié est habilité par le client à diriger les manœuvres éventuelles et en assurer le commandement.

Pour certaines actions de formation, les stagiaires ne pourront y participer que s'ils disposent des équipements de protections individuelles correspondantes.

12. CONFIDENTIALITE

Pour toutes les interventions effectuées, le personnel CGE FORMATIONS et ses sous-traitants sont en vertu des textes, tenus à l'observance rigoureuse du secret professionnel. La présente clause de confidentialité n'interdit pas à CGE FORMATIONS de citer le client dans ses listes de référence.

13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

CGE FORMATIONS informe le client et le(s) stagiaire(s) qu'elle met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le traitement des commandes (inscription, édition de documents administratifs). Ces données sont obligatoires aux fins de traitement de la commande du client. En leur absence, la commande ne pourra être prise en compte.

Les données relatives à la gestion des commandes sont destinées aux services habilités de CGE FORMATIONS. Elles peuvent être transmises aux services de contrôle de la formation professionnelle du Ministère du Travail. Les données personnelles sont stockées durant la relation commerciale et 3 ans après son terme. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client et le(s) stagiaire(s) peuvent exercer leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement) concernant ces données en contactant Christophe Geneste -- à l'adresse courriel : cgeformations@gmail.com

14. DUPLICATAS DE DOCUMENTS

Sur demande écrite du client CGE FORMATIONS, peut délivrer un duplicata des attestations et avis émis après l'action de formation, pendant une période maximale de (3) trois ans après celle-ci.

La délivrance de duplicata des attestations et avis fera l'objet d'une facturation.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports écrits de formation remis au(x) stagiaire(s) intègrent les méthodes pédagogiques spécifiquement développées par CGE FORMATIONS ou par ses sous-traitants. Le contenu de ces supports reste la propriété de CGE FORMATIONS. Le client et le(s) stagiaire(s) aux formations s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à fins de formation de tiers internes ou externes, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de CGE FORMATIONS

Toute utilisation de la marque, du nom ou du logo CGE FORMATIONS est interdite sans l'accord écrit, préalable et exprès de celle-ci ; son éventuel refus n'ayant pas à être motivé.

16. JURIDICTION

Après tentative de règlement amiable, en cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social de CGE FORMATIONS nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Version 1 11 oct. 24

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941240594 auprès du préfet de région D'ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat